

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 37

DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIRIE CORRESPONDANTE AUX RUES ANDRAUD ET POMEL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 37
DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIRIE CORRESPONDANTE AUX RUES ANDRAUD ET POMEL

Vu les articles L141-1 à L141-3 et R141-4 à R141-9 du code de la voirie routière définissant le statut et les conditions de déclassement des voies communales ;

Vu l'arrêté en date du 14 mars 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 6 avril 2023 au 20 avril 2023 relative au déclassement d'une portion de voirie correspondant aux rues Andraud et Pomel à Clermont-Ferrand,

Vu la conclusion d'enquête publique en date du 3 mai 2023 donnant un avis favorable au projet de déclassement,

Vu la délibération de Clermont Auvergne Métropole en date du 30 juin 2023 constatant la désaffectation de la parcelle nouvelle cadastrée section EW n°353, correspondant à une portion de voirie des rues Andraud et Pomel.

Le futur projet d'aménagement prévoit, après démolition de la "Muraille de Chine", de restructurer le site pour créer un parc urbain végétalisé venant jusqu'aux contreforts basaltiques situés sous la place Sévigné et les crèches publiques.

Les rues Henry Andraud et Pomel dans leur portion au droit des rues Desdevises du Désert et Alexandre Ribot sont des voies de desserte spécifiques au secteur Saint-Jacques. La voie Henry Andraud est de type secondaire et résidentielle, avec un transit faible pour des usagers en dehors du secteur. La voie Pomel est quant à elle sans issue, fermée sur le parking rue Georges Sand. La démolition de la "Muraille" et la non-reconstitution de l'offre de logements sur le site, justifie par ailleurs la volonté de déclassement de cette emprise pour en faire un espace public naturel de qualité.

Du fait de l'inscription du futur projet d'aménagement du parc urbain dans le cadre du NPRU Saint-Jacques Nord, les rues Andraud et Pomel n'ont plus vocation à être de la voirie.

L'emprise a d'ores et déjà été désaffectée de son usage public. Le déclassement desdites voies a pour objet de créer une nouvelle parcelle cadastrée EW n°353 correspondant à l'emprise ci-après représentée en bleu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le déclassement de la parcelle nouvellement cadastrée section EW n°353, correspondant à une portion de voirie des rues Andraud et Pomel.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

Section EW - Rue Henry Andraud

PLAN DE DIVISION

ECHELLE : 1/1000

N= 5174.100



N= 5174.000

N= 5174.100

132

N= 5174.000

38




37

36

33

N= 5173.900

LEGENDE

-  Cession d'une surface de 29a98ca
-  nouvelle limite
-  application cadastrale

Plan de plan réalisé par la commune de CLERMONT-FERRAND
Coordonnées : Système de projection CC46 zone 6



Cabinet EISIO et ASSOCIES
Géomètres-Experts
33, Avenue de l'Europe
63110 BRILLIMONT
TEL. 04 73 28 21 00
MAIL. cabinet.eisio@wanadoo.fr

Référence: [21.1.074C]
Plan N°: 211074C.DA.dwg
le 11/01/2023